

Comptabilité des sociétés : morceaux choisis
raison individuelle et capital participation

Journaliser les écritures liées aux deux sociétés suivantes, en utilisant les comptes les plus précis possibles. Les écritures n'ont aucun lien entre elles.

- 1) Jennifer fonde une société en raison individuelle, dotée d'un capital de CHF 45'000.-. Ils sont libérés par l'apport
- d'une machine, d'une valeur de CHF 24'000.-,
 - d'un virement bancaire de CHF 12'000.-,
 - de la reprise de marchandise pour CHF 7'000.-

L'excédent ou l'insuffisance est compensée par son compte privé.

- 2) La société anonyme Frigorix grandit. Une augmentation de capital est décidée par l'assemblée générale des actionnaires le 9 juin 2020.

Le capital-action actuel, de CHF 400'000.- entièrement libéré, est complété par un capital-participation de CHF 300'000.-, avec une prime à l'émission de 10%. La libération se fait par consignation sur un compte bancaire bloqué auprès de la Banque Migros (comme par hasard).

Le notaire empoche dans l'opération la coquette somme de CHF 5'000.- qui lui est immédiatement remise en petites coupures ; la banque prélève des frais de CHF 300.- + 0.1% du capital souscrit.

Il y a lieu de prendre en compte l'éventuelle comptabilisation d'un droit de timbre d'émission.

N°	Compte		Libellé	Montant	
	Débit	Crédit		Débit	Crédit
1	machines	-		24 000.00	
	compte - courant	-		12 000.00	
	stock de marchandises	-		7 000.00	
	-	Capital			43 000.00
2	Participants	-	Souscription	330 000.00	
	-	Capital-Participation			300 000.00
	-	Prime à l'émission			30 000.00
	Banque	Participants	Libération	330 000.00	330 000.00
	Frais de fondation	-	Frais de notaire et	5 000.00	-
	Frais de fondation	-	banque	630.00	-
	-	Banque		-	5 630.00
	Prime à l'émission	-	Utilisation de la	30 000.00	
	-	Frais de fondation	prime		5 630.00
	-	Reserve légale issue du capital	conformément au droit suisse		24 370.00